

Villecresnes



MAIRIE
DE VILLECRESNES
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016

DELIBERATION N° 2016-043

DESIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE ET D'UN MEMBRE
SUPPLEANT AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLECRESNES
POUR SIEGER A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES
COMPETENCES TRANSFEREES (CLECT) AU TERRITOIRE T11

Présents :

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSOYEUX, M. Jacques LOCHON, M. Thierry DEBARRY, Mmes Maryse VOLANTE, Catherine CASIER, M. Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, M. André ARDIOT, M. Daniel SCHREIBER, Mmes Monique MONTEBAULT, Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, M. Michel PINJON, M. Gilles GUILLAUME, Mme Denise DAVID, M. Didier FABRE, M. René-Jean CULLIER DE LABADIE, M. Didier GIARD, Stéphane RABANY, Mme Marie-Renée AUROUSSEAU.

Absents représentés :

*Monsieur Valère VILLA représenté Par Monsieur Thierry DEBARRY,
Mme Isabelle LAFON représentée par Madame Véronique DRIOT-ARGENTIN
Madame Françoise VILLA représentée par Monsieur Daniel SCHREIBER,
Mme Karina BUYSE représentée par Monsieur Jacques LOCHON
Mme Marie-Laure HIRON représentée par Madame Monique MONTEBAULT,
Mme Annie-France VIDON représentée par Monsieur Didier GIARD
Mme Anne-Marie MARTINS représentée par Monsieur Didier FABRE.*

Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment l'article 59 ;

Vu le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial 11 dont le siège est à Créteil ;

Vu la délibération du conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial 11 n°CT2016.5/043 du 13 avril 2016 relative à la création d'une Commission locale d'évaluation des charges territoriales entre l'Etablissement public territorial 11 et ses communes membres ;

Considérant qu'il est créé entre chaque établissement public territorial et les communes situées dans son périmètre, à l'exclusion de la commune de Paris, une commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) chargée de fixer les critères de charges pris en compte pour déterminer le besoin de financement des compétences exercées par l'établissement public territorial en lieu et place des communes ;

Considérant que conformément à la délibération du conseil de territoire susvisée, et dans un souci d'équité et de représentativité démographique, les communes membres de l'Etablissement Public

Territorial 11 sont dotées d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à raison d'un pour 25 000 habitants par tranche complète ;

Considérant que la commune de Villecresnes dispose de deux représentants au sein de la CLECT ;

Considérant qu'il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant ;

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,

22 VOIX POUR – 7 ABSTENTIONS

Article 1 : Désigne comme membres de la commission locale d'évaluation des charges territoriales :

M. Gérard GUILLE	Délégué Titulaire
M. Thierry DEBARRY	Délégué Suppléant

Article 2 : Approuve le principe du vote à main levée par :

22 voix pour,
7 voix d'abstention.

Article 3 : Constate à l'issue des opérations électorales, les résultats suivant :

M. Gérard GUILLE : 22 votes,
M. Thierry DEBARRY : 22 votes,
Vote blanc : aucun,
Vote nul : aucun,

Article 4 : Est désigné membre titulaire :

M. Gérard GUILLE : 22 voix reçues

Article 5 : Est désigné membre suppléant :

M. Thierry DEBARRY : 22 voix reçues

Article 6 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tout document y afférant.

Article 7 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Préfecture du Val-de-Marne et notifiée aux intéressés.

Fait et délibéré en séance les jours, mois, an, susdits,

Pour copie conforme

Le Maire, Vice-président du T11

Gérard GUILLE

